

SELECT EQUITIES

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Rapport annuel incluant les états financiers audités au 31/12/25

R.C.S. Luxembourg B 156.638

SELECT EQUITIES

Table des Matières

Organisation et administration	3
Rapport du Gestionnaire	5
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	7
Etat des actifs nets au 31/12/25	9
Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25	10
Statistiques	11
Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25	12
Portefeuille-titres au 31/12/25	13
Schroder Global Emerging Markets Equities	13
Nomura Japan Equities	15
Autres notes aux états financiers	17
Informations supplémentaires non auditées	25

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a fait l'objet d'une révision par le réviseur d'entreprises agréé. Par conséquent, c'est à elle seule que se réfère le rapport de révision ; les autres versions résultent d'une traduction consciencieuse effectuée sous la responsabilité du Conseil d'Administration. En cas de divergence entre la version anglaise et la traduction, la version anglaise fera foi.

SELECT EQUITIES

Organisation et administration

Siège social	12, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg
Conseil d'Administration	
Président	Frédéric ADAM, Responsable de la gestion des investissements CA Indosuez Wealth (Europe)
Membres	Jean-Marc TURIN Banque Degroof Petercam S.A. Valérie GLANE, Directrice-Adjointe CA Indosuez Fund Solutions S.A. Yvon LAURET, Administrateur indépendant
Société de Gestion	CA Indosuez Fund Solutions S.A.* 12, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg
Conseiller de la Société de Gestion pour Nomura Japan Equities et Schroder Global Emerging Markets Equities	Banque Degroof Petercam S.A. (depuis le 24 février 2025) 44, rue de l'Industrie B-1040 Bruxelles, Belgique
Gestionnaire(s)::	
- pour Schroder Global Emerging Markets Equities (anciennement Emerging Multi Management)	Schroder Investment Management Limited (depuis le 24 février 2025) 1 London Wall Place, Londres, Royaume Unis EC2Y 5AU J.P. Morgan Asset Management (UK) Limited (jusqu'au 13 mars 2025) 60, Victoria Embankment, UK-EC4Y 0JP London J.P. Morgan Asset Management (UK) Limited a sous-délégué la gestion des investissements à JF Asset Management Limited à Hong Kong Polunin Capital Partners Limited (jusqu'au 13 mars 2025) 10, Cavalry Square, UK-SW3 4RB London Polunin Capital Partners Limited est une société à responsabilité limitée de droit anglais et gallois, réglementée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni (FCA). Hermes Investment Management Limited (jusqu'au 13 mars 2025) 150, Cheapside, UK-EC2V 6ET London Hermes Investment Management Limited est une société à responsabilité limitée de droit anglais et gallois, réglementée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni (FCA).
- pour Nomura Japan Equities (anciennement Japan Multi Management)	Nomura Asset Management Co., Limited (depuis le 24 février 2025) 2-1, Toyosu 2-chome, Koto-ku, Tokyo, Japon Arcus Investment Limited (jusqu'au 13 mars 2025) 7, Stratford Place, W1C 1AY Londres Arcus Investment Limited a délégué la gestion des investissements à Arcus Investment Asia Limited. Arcus Investment Asia Limited est une société à responsabilité limitée, réglementée par la Securities and Futures Commission de Hong Kong (SFC).

SELECT EQUITIES

Organisation et administration

Dépositaire	Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (jusqu'au 10 avril 2025) 12, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg Caceis Bank, Luxembourg Branch (depuis le 11 avril 2025) 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Agent domiciliataire et administrateur UCI	CA Indosuez Fund Solutions S.A.* 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Cabinet de Révision agréé	KPMG Audit S.à r.l. 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Représentant et service de paiement en Suisse	REYL & Cie S.A. 4, rue du Rhône, CH-1204 Genève

*Dans le cadre de l'acquisition de Degroof Petercam par CA Indosuez Wealth Management, une filiale de Crédit Agricole S.A., une série de restructurations a été mise en œuvre au sein du groupe, y compris la fusion de CA Indosuez Wealth (Asset Management) avec Degroof Petercam Asset Services S.A. le 1er juin 2025.

La fusion a été structurée de manière à ce que Degroof Petercam Asset Services S.A. absorbe CA Indosuez Wealth (Asset Management) et, en même temps, change de nom pour devenir CA Indosuez Fund Solutions S.A..

SELECT EQUITIES

Rapport du Gestionnaire

Schroder Global Emerging Markets Equities

Les actions des marchés émergents (EM) ont enregistré de solides gains à deux chiffres en 2025, terminant nettement devant le MSCI World. La première moitié de l'année a été marquée par une incertitude persistante concernant les droits de douane et la politique américaine, avec une volatilité significative mais relativement brève provoquée par les droits de douane « Liberation Day » annoncés par le président Trump le 2 avril. Le reste de l'année a vu divers pays progresser largement sur les accords commerciaux. Bien que l'incertitude sur les droits de douane finaux ait persisté pour de nombreux pays, les risques tarifaires ont généralement eu une orientation positive. Parallèlement, l'enthousiasme des investisseurs pour les actions orientées vers la technologie – stimulé par les investissements dans l'intelligence artificielle (IA) – a dopé de nombreux marchés à forte pondération technologique, notamment la Corée, Taïwan, mais aussi la Chine. De plus, l'assouplissement de la politique monétaire dans certaines économies émergentes, ainsi qu'aux États-Unis, combiné à un affaiblissement notable du dollar américain au cours de l'année, ont soutenu les rendements des marchés émergents en général.

La Colombie a été le marché le plus performant de l'indice sur l'année, grâce aux solides rendements du poids lourd Bancolombia. La Corée a également affiché une performance notable, profitant du thème de l'IA et d'un environnement politique en amélioration. La hausse des prix des métaux a contribué aux rendements du marché sud-africain, tout comme la faiblesse du dollar américain et l'assouplissement de la politique monétaire, la banque centrale ayant réduit ses taux d'intérêt à quatre reprises dans l'année. La Pologne, le Pérou, le Chili et la République tchèque ont affiché des rendements à deux chiffres élevés en dollars américains. Le marché mexicain a surperformé dans un contexte d'amélioration des termes de l'échange avec les États-Unis, de vigueur persistante de l'économie américaine, à laquelle le Mexique est étroitement lié, et de plusieurs baisses de taux d'intérêt. Le marché brésilien a progressé, aidé par la faiblesse du dollar. La banque centrale a relevé son taux directeur à quatre reprises au premier semestre en réponse aux pressions inflationnistes, tandis que l'incertitude politique a créé une certaine volatilité au second semestre. Taïwan a surperformé, portée par la hausse des valeurs liées à l'IA, bien qu'une incertitude sur les droits de douane du secteur technologique ait pesé sur le marché plus tôt dans l'année. La Chine a terminé l'année juste derrière l'indice EM. Le marché s'est bien comporté pendant la majeure partie de 2025, principalement grâce à l'optimisme des investisseurs concernant ses capacités en IA et les progrès des négociations commerciales avec les États-Unis. Cependant, le dernier trimestre a vu le marché céder une partie de ses gains, les investisseurs prenant leurs bénéfices, avec des données macroéconomiques plus faibles, un soutien politique limité et des inquiétudes accrues concernant la faiblesse persistante du marché immobilier, pesant sur le sentiment en fin d'année. Les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar ont sous-performé dans un contexte de prix de l'énergie plus faibles, tandis que l'Inde a nettement sous-performé l'indice EM, en raison principalement de préoccupations persistantes sur la croissance, de déceptions sur les résultats, de valorisations élevées et d'incertitudes liées aux droits de douane américains. Les Philippines, la Turquie, l'Indonésie et l'Arabie Saoudite ont tous reculé en dollars américains sur l'année, l'Arabie Saoudite, dont la monnaie est arrimée au dollar, étant particulièrement touchée par la combinaison de prix de l'énergie plus faibles et de tensions géopolitiques accrues au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, le fonds EM Equity Alpha a progressé de 27,70 % (net de frais, en USD) sur la période allant de la création du fonds le 14 mars 2025 au 31 décembre 2025. Il a surperformé son indice de référence de 0,33 %. Samsung Electronics a été un contributeur notable sur la période, bénéficiant de la hausse des prix de la DRAM et de la NAND, ainsi que de l'optimisme concernant les progrès dans la mémoire à large bande passante (HBM). Zijin Mining a été positif, tiré par la hausse des prix de l'or et du cuivre, l'introduction à Hong Kong de la filiale Zijin Gold International ayant permis de lever des fonds à moindre coût pour des acquisitions. Par ailleurs, la forte dynamique de la demande en alimentation et refroidissement de serveurs IA au cours de l'année a permis à Delta Electronics de contribuer aux performances relatives. À l'inverse, la surpondération sur Meituan a pesé sur la performance, en raison de la concurrence accrue dans le secteur de la livraison de repas en Chine. Une position hors indice dans la société de services informatiques Globant a également été négative, la révision à la baisse des prévisions de chiffre d'affaires et l'inquiétude croissante quant à l'impact potentiel de l'IA sur la demande de services informatiques ayant pesé sur le cours de l'action.

Nous restons positifs quant aux perspectives des marchés émergents. Bien que les valorisations agrégées des marchés émergents soient désormais élevées par rapport à l'historique, la situation au niveau des pays est plus nuancée, avec des révisions de bénéfices positives dans les zones les plus dynamiques. Les exportations technologiques devraient rester solides en 2026, soutenues par les investissements dans le matériel IA, et l'assouplissement de la politique monétaire américaine devrait donner aux banques centrales des marchés émergents la possibilité de continuer à baisser leurs taux. À moyen terme, nous prévoyons une dépréciation supplémentaire du dollar américain, ce qui serait favorable aux marchés émergents. Les principaux risques incluent la durée de la tendance de la demande en IA, les relations sino-américaines, les conflits persistants en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que les ambitions américaines ailleurs.

Nomura Japan Equities

Le fonds Nomura Japan Equities a enregistré un rendement de 31,84 % en 2025, surperformant l'indice MSCI Japan de 6,38 % (rendement total net en devise locale). Tant l'allocation sectorielle que la sélection de titres ont contribué positivement à la performance, la sélection de titres étant le principal moteur de génération d'alpha.

Notre stratégie d'allocation sectorielle a bénéficié de sous-pondérations dans les secteurs non manufacturiers, notamment Information/Systèmes, Médical et Communication/Services publics, tout en maintenant une surpondération dans l'Électronique. La sélection de titres a généré les plus fortes contributions grâce aux positions dans les secteurs des biens d'équipement, de l'électronique et des matières premières.

Plusieurs surpondérations ont profité de la forte demande en IA générative. Advantest, fabricant d'équipements de test pour semi-conducteurs, a affiché de bonnes performances, les puces IA nécessitant des protocoles de test plus poussés. IBIDEN, qui produit des substrats d'encapsulation avancés pour semi-conducteurs, a bénéficié de la hausse de la demande de protection des puces IA. Sumitomo Electric Industries, traditionnellement connu pour les faisceaux de câblage automobile, a vu son activité de câbles à fibre optique s'envoler alors que les clients cherchaient des alternatives à son concurrent Fujikura, dont le cours avait progressé de plus de 200 % avant de subir des prises de bénéfices en fin d'année. La maison de commerce Marubeni a également contribué positivement, gagnant en dynamisme après l'augmentation

SELECT EQUITIES

Rapport du Gestionnaire

de la participation de Berkshire Hathaway (Warren Buffett) dans les sociétés de négoce japonaises, tout en profitant de la hausse des prix des matières premières.

Cependant, notre positionnement a généré quelques vents contraires. L'absence d'exposition à SoftBank a été le principal facteur négatif, les actions de l'investisseur technologique ayant progressé sur l'enthousiasme autour de l'IA. De même, nous avons manqué les gains de Renesas Electronics, qui a progressé sur des rumeurs de discussions d'acquisition de son unité de synchronisation par le fabricant de puces analogiques SiTime. Une autre absence, Mitsui & Co., a également pesé sur la performance, cette société de négoce ayant, comme Marubeni, bénéficié de l'intérêt continu de Berkshire Hathaway pour le secteur.

Au cours de l'année, nous avons initié une position sur Toyota Motor à des niveaux de valorisation attractifs, notamment après les inquiétudes initiales concernant de potentiels droits de douane sur les constructeurs automobiles sous la nouvelle administration. Nous avons également ajouté Hitachi après une faiblesse du cours, anticipant que le conglomérat industriel bénéficie de l'expansion de ses activités dans les systèmes informatiques et la transmission d'énergie. Enfin, nous avons établi une position sur Advantest pour profiter des cycles de test plus longs requis pour les semi-conducteurs IA.

Du côté des ventes, nous avons cédé notre position dans Renesas Electronics en raison de préoccupations liées à la hausse des coûts de restructuration alors que l'entreprise fait évoluer son modèle économique. Nous avons également liquidé notre position dans Honda Motor afin de financer l'achat de Toyota, privilégiant le profil de résultats supérieur et la solidité financière de Toyota. Enfin, nous avons clôturé notre position sur Aisin, le cycle de restructuration de la société étant arrivé à maturité et le potentiel de valorisation s'étant réduit, et avons réalloué ces fonds vers Toyota Motor également.

Pour 2026, nous restons constructifs quant aux perspectives du marché actions japonais malgré les incertitudes mondiales élevées. Le cycle d'investissement en intelligence artificielle en cours devrait continuer de bénéficier à nos principales positions dans les valeurs liées aux semi-conducteurs. Cependant, nous restons vigilants face à des valorisations tendues sur certains titres exposés à l'IA et à l'exposition du secteur électronique à la hausse des prix de la mémoire. La pénurie structurelle de main-d'œuvre au Japon accélère l'investissement des entreprises dans l'automatisation des usines et les systèmes informatiques, créant des opportunités parmi les sociétés de services informatiques et industrielles nationales. Par ailleurs, le processus de réforme du TOPIX de la Bourse de Tokyo, qui débutera en octobre 2026, devrait améliorer la qualité du marché en recentrant l'indice sur des composants plus liquides et investissables. Nous continuerons à nous appuyer sur notre approche de recherche fondamentale pour identifier les entreprises susceptibles de bénéficier de la transformation de la productivité au Japon, tout en maintenant des critères de valorisation disciplinés dans un environnement où la croissance des résultats d'entreprise demeure le principal moteur d'une performance de marché durable.

Luxembourg, le 3 février 2026

SELECT EQUITIES

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Actionnaires de
SELECT EQUITIES
12, Rue Eugène Ruppert
L - 2453 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SELECT EQUITIES et de chacun de ses compartiments (« le Fonds »), comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres au 31 décembre 2025 ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de SELECT EQUITIES et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de Réviseur d'Entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

SELECT EQUITIES

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou d'un de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser leur exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 17 avril 2026

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Engin Ircag
Associé

SELECT EQUITIES

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Schroder Global Emerging Markets Equities	Nomura Japan Equities	Combiné
		31/12/25 USD	31/12/25 JPY	31/12/25 EUR
Actifs		285.133.182,36	16.382.421.815	331.771.963,65
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	271.253.640,59	16.160.919.880	318.750.824,00
<i>Prix de revient</i>		<i>258.161.039,81</i>	<i>12.337.154.780</i>	<i>286.831.698,74</i>
Avoirs en banque et liquidités		13.061.237,76	125.917.411	11.805.155,03
A recevoir sur investissements vendus		-	28.653.028	155.647,57
A recevoir sur souscriptions		261.271,51	52.158.619	505.796,34
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		554.730,47	14.772.877	552.580,62
A recevoir sur change, net		2.302,03	-	1.960,09
Passifs		9.144.799,47	142.282.331	8.559.351,85
A payer sur investissements achetés		8.273.107,71	109.564.334	7.639.410,01
Commissions de la Société de Gestion		461.055,02	20.281.294	502.742,05
Commissions de performance à payer	4	923,36	-	786,21
A payer sur change, net		-	125.716	682,91
Autres passifs		409.713,38	12.310.987	415.730,67
Valeur nette d'inventaire		275.988.382,89	16.240.139.484	323.212.611,80

SELECT EQUITIES

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Schroder Global Emerging Markets Equities	Nomura Japan Equities	Combiné
		31/12/25 USD	31/12/25 JPY	31/12/25 EUR
Revenus		3.259.704,84	269.802.354	4.241.123,11
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		3.111.830,49	269.523.178	4.113.697,13
Intérêts bancaires		138.724,25	279.176	119.635,01
Autres revenus	11	9.150,10	-	7.790,97
Dépenses		2.043.092,11	131.221.545	2.452.431,29
Commissions de la Société de Gestion		920.951,11	80.892.578	1.223.575,90
Commissions de performance	4	1.291,35	-	1.099,54
Commissions de dépositaire	5	61.991,99	5.709.067	83.796,36
Commissions d'administration	6	77.228,64	7.761.423	107.918,50
Redevance aux autorités étrangères		-	257.663	1.399,66
Frais légaux		24.982,11	2.511.234	34.912,73
Frais de transaction	8	731.289,70	15.994.174	709.548,43
Rémunération administrateurs		11.113,48	810.312	13.864,45
Taxe d'abonnement	9	33.969,45	1.534.138	37.257,38
Intérêts payés sur découvert bancaire		869,74	212.382	1.894,24
Frais bancaires		200,00	-	170,29
Autres dépenses		179.204,54	15.538.574	236.993,81
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		1.216.612,73	138.580.809	1.788.691,82
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :				
- ventes d'investissements	2.2,2,3	3.642.225,19	2.080.397.363	14.402.249,68
- contrats de change à terme	2,5	-356,28	-397.110	-2.460,52
- change		-3.662.455,22	-2.168.801	-3.130.224,11
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		1.196.026,42	2.216.412.261	13.058.256,87
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :				
- ventes d'investissements	2,2	33.752.835,09	1.783.080.681	38.425.232,44
- contrats de change à terme		-	-310.694	-1.687,74
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		34.948.861,51	3.999.182.248	51.481.801,57
Dividendes versés	10	-834,90	-195.050	-1.770,43
Souscriptions d'actions		145.862.194,92	932.809.829	129.263.336,15
Rachats d'actions		-1.708.635,32	-578.706.459	-4.598.459,39
Augmentation / (diminution) nette des actifs		179.101.586,21	4.353.090.568	176.144.907,90
Réévaluation de la balance d'ouverture		-	-	-19.541.077,15
Actifs nets au début de l'exercice		96.886.796,68	11.887.048.916	166.608.781,05
Actifs nets à la fin de l'exercice		275.988.382,89	16.240.139.484	323.212.611,80

SELECT EQUITIES

Statistiques

Schroder Global Emerging Markets Equities

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Actifs Nets Totaux	USD	275.988.382,89	96.886.796,68	224.403.426,07
A				
Nombre d'actions		6.528,371	-	-
VNI par action	EUR	113,62	-	-
A USD				
Nombre d'actions		330,000	330,000	1.820,000
VNI par action	USD	117,48	95,75	96,33
B				
Nombre d'actions		25.267,843	30.016,989	23.796,302
VNI par action	EUR	141,90	127,93	117,58
B USD				
Nombre d'actions		72.483,052	79.855,061	105.067,851
VNI par action	USD	122,75	97,53	95,58
V				
Nombre d'actions		846.967,086	-	-
VNI par action	EUR	114,54	-	-
W				
Nombre d'actions		10.680,000	-	-
VNI par action	EUR	101,80	-	-
Z				
Nombre d'actions		1.010,480	744,480	1.904,173
VNI par action	EUR	123.661,31	110.376,89	110.376,89
SP				
Nombre d'actions		105.265,923	-	-
VNI par action	EUR	0,00	-	-

Nomura Japan Equities

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Actifs Nets Totaux	JPY	16.240.139.484,00	11.887.048.916,00	19.929.091.589,00
A JPY				
Nombre d'actions		470,000	470,000	1.180,000
VNI par action	JPY	23.899,00	18.442,53	15.675,86
B				
Nombre d'actions		7.510,509	7.370,966	10.227,009
VNI par action	EUR	284,32	242,73	211,32
B JPY				
Nombre d'actions		1.998,274	2.063,956	2.250,993
VNI par action	JPY	47.017,00	35.477,12	29.553,65
F JPY				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
VNI par action	JPY	54.848,00	41.055,00	33.995,00
V				
Nombre d'actions		600,000	-	-
VNI par action	EUR	108,12	-	-
V JPY				
Nombre d'actions		2.820,000	-	-
VNI par action	JPY	105,00	-	-
Z				
Nombre d'actions		302,000	296,000	608,000
VNI par action	EUR	282.931,62	239.023,51	206.022,74

SELECT EQUITIES

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

Schroder Global Emerging Markest Equities

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
A	0,000	6.528,371	0,000	6.528,371
A USD	330,000	0,000	0,000	330,000
B	30.016,989	1.320,931	6.070,077	25.267,843
B USD	79.855,061	403,602	7.775,611	72.483,052
V	0,000	847.634,467	667,381	846.967,086
W	0,000	10.680,000	0,000	10.680,000
Z	744,480	266,000	0,000	1.010,480
SP	0,000	105.265,923	0,000	105.265,923

Nomura Japan Equities

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
A JPY	470,000	0,000	0,000	470,000
B	7.370,966	1.189,388	1.049,845	7.510,509
B JPY	2.063,956	0,000	65,682	1.998,274
F JPY	1,000	0,000	0,000	1,000
V	0,000	1.535,000	935,000	600,000
V JPY	0,000	2.820,000	0,000	2.820,000
Z	296,000	19,000	13,000	302,000

Schroder Global Emerging Markets Equities

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en USD)	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			233.498.330,86	271.253.640,59	98,28
Actions			233.498.330,86	271.252.633,49	98,28
Afrique du Sud			4.412.085,29	4.526.212,77	1,64
BID CORP LTD	ZAR	177.778	4.412.085,29	4.526.212,77	1,64
Brésil			16.525.051,50	18.915.262,06	6,85
ITAUSA SA	BRL	3.242.042	5.951.706,55	6.910.352,80	2,50
NU HOLDINGS LTD/CAYMAN ISL-A	USD	387.751	5.398.677,45	6.490.951,74	2,35
PRIIO SA	BRL	729.482	5.174.667,50	5.513.957,52	2,00
Chine			57.730.289,76	64.977.941,61	23,54
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNY	133.500	5.952.550,01	7.016.035,30	2,54
FULL TRUCK ALLIANCE -SPN ADR	USD	413.705	5.057.775,39	4.439.054,65	1,61
KANZHUN LTD - ADR	USD	230.068	4.428.401,17	4.688.785,84	1,70
MONTAGE TECHNOLOGY CO LTD-A	CNY	204.917	3.000.133,04	3.454.300,77	1,25
NETEASE INC	HKD	151.310	3.616.365,15	4.171.804,22	1,51
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	HKD	464.500	3.899.105,09	3.888.004,05	1,41
SHENZHEN INOVANCE TECHNOLO-A	CNY	404.000	4.093.374,59	4.354.980,37	1,58
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	280.345	17.908.457,35	21.574.771,63	7,82
TENCENT MUSIC ENTERTAINM-ADR	USD	241.523	4.795.160,60	4.233.898,19	1,53
ZIJIN MINING GROUP CO LTD-H	HKD	1.562.000	4.978.967,37	7.156.306,59	2,59
Corée du Sud			28.705.781,24	38.239.241,89	13,86
HANWHA AEROSPACE CO LTD	KRW	7.936	4.479.592,68	5.183.975,52	1,88
KIA CORP	KRW	73.963	5.608.141,18	6.253.648,48	2,27
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	227.422	12.240.862,04	18.928.810,21	6,86
SAMSUNG ELECTRONICS-PREF	KRW	54.131	2.518.492,55	3.351.834,48	1,21
SAMSUNG FIRE & MARINE INS	KRW	13.104	3.858.692,79	4.520.973,20	1,64
Émirats Arabes Unis			8.251.393,29	8.534.043,01	3,09
ADNOC DRILLING CO PJSC	AED	2.932.845	4.354.725,32	4.264.076,92	1,55
EMAAR DEVELOPMENT PJSC	AED	1.035.183	3.896.667,97	4.269.966,09	1,55
Grèce			4.667.017,69	5.809.600,14	2,11
NATIONAL BANK OF GREECE	EUR	380.512	4.667.017,69	5.809.600,14	2,11
Hong-Kong			8.759.443,71	8.954.810,14	3,24
AIA GROUP LTD	HKD	524.360	4.807.626,11	5.382.733,82	1,95
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	194.700	3.951.817,60	3.572.076,32	1,29
Îles Caïmans			2.123.361,77	1.982.726,20	0,72
ATOUP LIFESTYLE HOLDINGS-ADR	USD	50.323	2.123.361,77	1.982.726,20	0,72
Inde			32.580.756,91	33.994.896,13	12,32
APOLLO HOSPITALS ENTERPRISE	INR	55.713	4.311.552,78	4.365.392,35	1,58
AXIS BANK LTD	INR	289.875	3.730.978,53	4.094.012,26	1,48
HDFC BANK LIMITED	INR	979.536	10.151.657,81	10.802.432,93	3,91
MAHINDRA & MAHINDRA LTD	INR	165.037	6.083.446,56	6.810.852,18	2,47
MAKEMYTRIP LTD	USD	41.988	3.891.083,39	3.448.054,56	1,25
PB FINTECH LTD	INR	220.275	4.412.037,84	4.474.151,85	1,62
Indonésie			4.663.088,97	4.514.452,48	1,64
BANK RAKYAT INDONESIA PERSER	IDR	20.567.900	4.663.088,97	4.514.452,48	1,64
Mexique			4.781.375,55	6.386.819,68	2,31
GRUPO AEROPORT DEL PACIFIC-B	MXN	81.429	1.846.008,34	2.142.481,99	0,78

Schroder Global Emerging Markets Equities

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en USD)	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
GRUPO MEXICO SAB DE CV-SER B	MXN	448.810	2.935.367,21	4.244.337,69	1,54
Philippines			2.924.371,97	2.806.431,39	1,02
AYALA LAND INC	PHP	7.354.540	2.924.371,97	2.806.431,39	1,02
Pologne			4.349.415,41	5.348.342,50	1,94
LPP SA	PLN	924	4.349.415,41	5.348.342,50	1,94
Singapour			3.834.890,00	3.999.120,13	1,45
TRIP.COM GROUP LTD	HKD	56.186	3.834.890,00	3.999.120,13	1,45
Slovénie			2.859.276,09	3.524.728,22	1,28
NOVA LJUBLJANSKA B-GDR REG S	EUR	83.135	2.859.276,09	3.524.728,22	1,28
Taiwan			42.495.765,17	55.119.134,12	19,97
ASE TECHNOLOGY HOLDING CO LT	TWD	265.000	2.016.623,89	2.112.713,40	0,77
ASPEED TECHNOLOGY INC	TWD	17.000	3.533.815,91	3.928.009,45	1,42
DELTA ELECTRONICS INC	TWD	147.000	3.300.623,50	4.505.371,46	1,63
E INK HOLDINGS INC	TWD	454.000	3.061.882,69	2.860.935,23	1,04
ELITE MATERIAL CO LTD	TWD	89.000	3.549.104,45	4.659.538,35	1,69
HON HAI PRECISION INDUSTRY	TWD	1.038.620	6.602.302,58	7.619.291,56	2,76
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	520.431	16.800.779,23	25.673.308,41	9,30
UNIMICRON TECHNOLOGY CORP	TWD	537.000	3.630.632,92	3.759.966,26	1,36
Vietnam			3.834.966,54	3.618.871,02	1,31
FPT CORP	VND	993.490	3.834.966,54	3.618.871,02	1,31
Warrants			-	1.007,10	0,00
Malaisie			-	1.007,10	0,00
TOP GLOVE CORPORATION B (TOP GLOVE CORP BHD) CW 09-02-30	MYR	28.185	-	1.007,10	0,00
Autres valeurs mobilières			24.662.708,95	-	0,00
Actions			24.662.708,95	-	0,00
Émirats Arabes Unis			8.147.874,98	-	0,00
NMC HEALTH PLC	GBP	243.845	8.147.874,98	-	0,00
Russie			15.517.641,42	-	0,00
ALROSA PJSC	USD	887.217	1.002.923,24	-	0,00
FEDERAL GRID CO UNIFIED	RUB	674.164.807	1.805.527,39	-	0,00
GAZPROM PJSC	USD	573.170	1.352.658,46	-	0,00
GAZPROM PJSC-SPON ADR	USD	600.934	3.496.891,18	-	0,00
MAGNIT PJSC	USD	28.997	1.658.079,99	-	0,00
MOBILE TELESYSTEMS PUBLIC JO	RUB	134.728	614.963,73	-	0,00
ROSTELECOM PJSC	RUB	461.771	606.047,52	-	0,00
RUSHYDRO PJSC	RUB	117.192.567	1.009.683,31	-	0,00
SBERBANK PJSC -SPONSORED ADR	USD	4.450	53.712,43	-	0,00
SEVERSTAL - GDR REG S	USD	48.774	768.089,29	-	0,00
SURGUTNEFTEGAS PJSC	RUB	3.401.722	1.815.465,30	-	0,00
VK IPJSC	RUB	62.186	1.333.599,58	-	0,00
Ukraine			997.192,55	-	0,00
CENTERENERGO	UAH	132.600	296.098,13	-	0,00
RAIFFEISEN BANK	UAH	3.314.000	177.406,37	-	0,00
UKRTELECOM PJSC	UAH	6.959.300	523.688,05	-	0,00
Total du portefeuille-titres			258.161.039,81	271.253.640,59	98,28

Nomura Japan Equities

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en JPY)	Valeur d'évaluation (en JPY)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			12.337.154.780	16.160.919.880	99,51
Actions			12.337.154.780	16.160.919.880	99,51
Japon			12.337.154.780	16.160.919.880	99,51
ADVANTEST CORP	JPY	27.300	226.013.520	536.035.500	3,30
ALSOK CO LTD	JPY	54.700	60.453.776	67.363.050	0,41
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD	JPY	45.500	81.553.808	74.597.250	0,46
ASICS CORP	JPY	68.600	222.354.127	257.593.000	1,59
CHUGAI PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	20.200	137.409.399	166.508.600	1,03
COCA-COLA BOTTLERS JAPAN HOL	JPY	10.100	32.187.397	32.006.900	0,20
COSMO ENERGY HOLDINGS CO LTD	JPY	33.300	111.027.190	139.027.500	0,86
DAICEL CORP	JPY	66.900	89.299.992	93.593.100	0,58
DAIHEN CORP	JPY	6.600	47.314.595	65.934.000	0,41
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	65.200	231.914.692	218.289.600	1,34
DAISEKI CO LTD	JPY	13.800	52.376.021	46.920.000	0,29
DAIWA HOUSE INDUSTRY CO LTD	JPY	28.900	143.146.725	150.222.200	0,93
DEXERIALS CORP	JPY	45.800	89.573.432	120.385.300	0,74
FANUC CORP	JPY	58.600	251.975.208	356.522.400	2,20
FAST RETAILING CO LTD	JPY	5.700	269.270.804	324.558.000	2,00
FUJI CORP	JPY	13.100	46.184.225	47.697.100	0,29
FUJITSU LIMITED	JPY	90.000	276.102.740	389.610.000	2,40
FUKUOKA FINANCIAL GROUP INC	JPY	16.400	61.372.955	83.098.800	0,51
HANWA CO LTD	JPY	9.300	45.217.562	66.681.000	0,41
HIROSE ELECTRIC CO LTD	JPY	8.500	152.272.124	147.007.500	0,91
HITACHI LTD	JPY	70.900	291.526.940	347.551.800	2,14
HOSHIZAKI CORP	JPY	22.900	134.323.043	119.377.700	0,74
IBIDEN CO LTD	JPY	29.600	57.634.811	199.237.600	1,23
INTERNET INITIATIVE JAPAN	JPY	32.900	88.126.382	90.984.950	0,56
ISETAN MITSUKOSHI HOLDINGS L	JPY	58.600	131.591.773	133.315.000	0,82
ISUZU MOTORS LTD	JPY	70.500	140.480.702	171.984.750	1,06
JAPAN STEEL WORKS LTD	JPY	9.900	53.867.272	76.022.100	0,47
JEOL LTD	JPY	16.700	83.668.597	84.017.700	0,52
KADOKAWA CORP	JPY	14.300	49.230.739	45.416.800	0,28
KAJIMA CORP	JPY	42.500	128.778.248	247.987.500	1,53
KAKAKU.COM INC	JPY	41.600	98.099.481	96.179.200	0,59
KANSAI PAINT CO LTD	JPY	43.200	94.801.261	106.920.000	0,66
KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES	JPY	20.700	160.967.013	214.866.000	1,32
KDDI CORP	JPY	72.000	176.695.000	195.012.000	1,20
KUBOTA CORP	JPY	42.200	95.223.210	93.536.300	0,58
LION CORP	JPY	37.800	59.331.522	62.332.200	0,38
LY CORP	JPY	355.900	181.400.571	148.481.480	0,91
MARUBENI CORP	JPY	143.300	337.512.938	623.784.900	3,84
MICRONICS JAPAN CO LTD	JPY	15.200	108.733.536	107.160.000	0,66
MITSUBISHI GAS CHEMICAL CO	JPY	35.000	94.557.261	99.382.500	0,61
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO	JPY	145.400	301.515.733	362.482.200	2,23
NEXON CO LTD	JPY	32.300	71.218.680	123.612.100	0,76
NH FOODS LTD	JPY	6.600	29.941.850	43.276.200	0,27
NIFCO INC	JPY	22.200	81.233.231	107.536.800	0,66
NIPPON EXPRESS HOLDINGS INC	JPY	34.700	90.839.503	116.279.700	0,72
NOF CORP	JPY	44.500	96.837.594	133.989.500	0,83
NOK CORP	JPY	27.900	65.002.205	78.343.200	0,48

Nomura Japan Equities

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en JPY)	Valeur d'évaluation (en JPY)	% actifs nets
ORIX CORP	JPY	73.200	222.295.590	333.352.800	2,05
OTSUKA HOLDINGS CO LTD	JPY	15.200	115.711.329	134.869.600	0,83
PERSOL HOLDINGS CO LTD	JPY	246.000	66.176.882	71.487.600	0,44
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	JPY	50.300	470.577.184	445.004.100	2,74
RINNAI CORP	JPY	31.600	109.187.013	125.136.000	0,77
SANKYU INC	JPY	6.000	35.389.096	50.736.000	0,31
SANTEN PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	39.400	60.013.188	64.064.400	0,39
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	JPY	58.600	259.527.071	285.557.800	1,76
SHO-BOND HOLDINGS CO LTD	JPY	35.600	43.556.020	47.134.400	0,29
SOMPO HOLDINGS INC	JPY	100.900	444.443.056	538.402.400	3,32
SONY GROUP CORP	JPY	182.100	603.257.937	732.770.400	4,51
SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES	JPY	86.600	221.676.434	547.745.000	3,37
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR	JPY	218.000	782.828.071	1.098.938.000	6,77
SUMITOMO MITSUI TRUST GROUP	JPY	70.800	271.484.930	338.211.600	2,08
SUMITOMO REALTY & DEVELOPMEN	JPY	89.600	239.783.800	352.307.200	2,17
T&D HOLDINGS INC	JPY	70.000	213.488.159	253.050.000	1,56
TAIYO YUDEN CO LTD	JPY	40.900	106.367.943	144.786.000	0,89
TDK CORP	JPY	188.200	312.966.724	416.110.200	2,56
TIS INC	JPY	31.700	131.911.906	166.646.900	1,03
TOKYO CENTURY CORP	JPY	29.000	44.988.158	58.826.500	0,36
TOKYO ELECTRON LTD	JPY	11.500	280.921.223	394.680.000	2,43
TOKYO OHKA KOGYO CO LTD	JPY	16.700	74.165.291	96.926.800	0,60
TOPPAN HOLDINGS INC	JPY	20.300	84.024.214	94.618.300	0,58
TOYO SUISAN KAISHA LTD	JPY	13.200	122.696.459	141.900.000	0,87
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	251.600	665.068.116	844.369.600	5,20
TOYOTA TSUSHO CORP	JPY	55.600	136.606.183	293.234.400	1,81
YOKOGAWA ELECTRIC CORP	JPY	46.100	143.479.072	231.237.600	1,42
YOKOHAMA RUBBER CO LTD	JPY	40.900	144.404.343	246.095.300	1,52
Total du portefeuille-titres			12.337.154.780	16.160.919.880	99,51

SELECT EQUITIES

Autres notes aux états financiers

SELECT EQUITIES

Autres notes aux états financiers

1 - Généralités

SELECT EQUITIES (le "fonds" ou la "SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable constituée au Luxembourg pour une durée indéterminée avec le statut de Société Anonyme le 8 novembre 2010, conformément aux dispositions de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la "loi").

Les statuts de la Société ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 22 novembre 2010 et ont été enregistrés auprès du Registre du Commerce. Toute personne intéressée peut consulter ce document sur le site web du Luxembourg Business Register à l'adresse www.lbr.lu.

Les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus au siège social de la SICAV. La valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat ainsi que tous les avis destinés aux porteurs d'actions sont disponibles au siège social de la SICAV.

Au 31 décembre 2025, les compartiments suivants étaient proposés aux investisseurs:

- SELECT EQUITIES Schroder Global Emerging Markets Equities ("Schroder Global Emerging Markets Equities");
- SELECT EQUITIES Nomura Japan Equities ("Nomura Japan Equities").

Au 24 janvier 2025, les compartiments suivants ont été renommés comme suit:

- SELECT EQUITIES Emerging Multi Management en SELECT EQUITIES Schroder Global Emerging Markets Equities;
- SELECT EQUITIES Japan Multi Management en SELECT EQUITIES Nomura Japan Equities.

Pour chaque compartiment, le Conseil d'Administration peut décider à tout moment d'émettre différentes classes d'actions (individuellement une "classe d'actions" ou "classe", collectivement les "classes d'action" ou "classes") dont les actifs sont investis conjointement selon la politique d'investissement spécifique à chaque compartiment, mais assortie de caractéristiques spécifiques à chaque classe.

Au 31 décembre 2025, les classes suivantes sont ouvertes aux investisseurs:

Pour le compartiment Global Emerging Markets Equities:

- classe A : action de distribution libellées en EUR ouvertes à tous les investisseurs, donnant à leur titulaire le droit de recevoir un dividende;
- classe A USD: Actions de distribution libellées en USD donnant à leur titulaire le droit de recevoir un dividende;
- classe B: Actions de capitalisation libellées en EUR et destinées à des investisseurs de détail;
- classe B USD: Actions de capitalisation libellées en USD et destinées à des investisseurs de détail;
- classe V: Actions de distribution libellées en EUR et destinées à des investisseurs de détail;
- classe W: actions de capitalisation, ouvertes à tous les investisseurs, libellées en EUR, qui diffèrent des actions de classe B en ce qu'elles ont des frais de gestion différents et sont offertes à des fins de distribution, à la discrétion de la Société de Gestion, aux distributeurs, plateformes et intermédiaires qui ont conclu des accords de rémunération séparés avec leurs clients, qui ne comportent aucune rétrocession. Par conséquent, aucune commission de distribution ni aucune rétrocession sur les commissions de gestion des placements n'est applicable;
- classe Z: Actions de capitalisation libellées en EUR et destinées aux investisseurs institutionnels avec un montant minimum d'investissement initial de 10.000.000 EUR;
- classe SP: Actions de distribution libellées en USD et constituent une poche fermée aux souscriptions et aux rachats.

Pour le compartiment Nomura Japan Equities Sub-Fund:

- classe A JPY: Actions de distribution libellées en JPY donnant à leur titulaire le droit de recevoir un dividende;
- classe B: Actions de capitalisation libellées en EUR et destinées à des investisseurs de détail;
- classe B JPY: Actions de capitalisation libellées en JPY et destinées à des investisseurs de détail;
- classe F JPY: Actions de capitalisation libellées en JPY et destinées à des investisseurs de détail;
- classe V: actions de distribution, en euros, ouvertes à tous les investisseurs, qui diffèrent des actions de classe A en ce qu'elles ont des frais de gestion différents et sont offertes à des fins de distribution, à la discrétion de la Société de Gestion, aux distributeurs, plateformes et intermédiaires qui ont conclu des accords de rémunération séparés avec leurs clients, qui ne comportent aucune rétrocession. Par conséquent, aucune commission de distribution ni aucune rétrocession sur les commissions de gestion des placements n'est applicable ;
- classe V JPY: actions de distribution, ouvertes à tous les investisseurs, qui diffèrent des actions de classe A en ce qu'elles sont libellées en yens du Japon, qu'elles ont des frais de gestion différents et qu'elles sont offertes à des fins de distribution, à la discrétion de la société de gestion, à des distributeurs, des plateformes et des intermédiaires qui ont conclu des accords de rémunération séparés avec leurs clients, qui ne comportent aucune rétrocession. Par conséquent, aucune commission de distribution ni aucune rétrocession sur les commissions de gestion des placements n'est applicable ;
- classe Z: Actions de capitalisation libellées en EUR et destinées aux investisseurs institutionnels et professionnels disposant d'un montant d'investissement de départ minimum de 10.000.000 EUR.

La Valeur nette d'inventaire de chaque classe/catégorie de chaque compartiment est calculée chaque jour ouvrable (un "jour d'évaluation") et est calculée le jour ouvrable suivant le Jour d'évaluation sur la base des cours disponibles ce même Jour d'évaluation, tels que publiés par les bourses adéquates, ainsi que sur la valeur des actifs détenus par la SICAV.

Les chiffres présentés dans les tableaux des états financiers peuvent, dans certains cas, présenter des écarts non significatifs dus à l'utilisation d'arrondis. Ces différences n'affectent en rien l'image fidèle des états financiers de la SICAV.

SELECT EQUITIES

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV ont été préparés conformément avec les exigences légales et réglementaires et les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, sur la base de la valeur nette d'inventaire officielle calculée à fin décembre 2025, et comprenant les principes significatifs suivants.

Les états « Statistiques » du rapport annuel font partie intégrante des notes aux états financiers.

2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

(1) La valeur de toute liquidité disponible ou en dépôt, de tout effet de commerce et billet à demande à payer et créance, de tout frais prépayé, de tout dividende en espèce et intérêts déclaré ou cumulé tel que susmentionné et non encore perçu est supposée en être le montant total, sauf dans les cas où le paiement ou le paiement total de celui-ci est peu probable, auquel cas la valeur est calculée en tenant compte de cette réduction telle que considérée comme juste afin de refléter la véritable valeur.

(2) La valeur de chaque titre ou autre actif qui est coté ou négocié en Bourse sera basée sur le dernier cours disponible à Luxembourg sur la Bourse qui est normalement le principal marché de ce titre.

(3) La valeur de tout titre ou autre actif échangé sur un autre marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (un « Marché réglementé ») sera basée sur le dernier cours au Luxembourg.

(4) Dans le cas d'actifs qui ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un Marché réglementé, ou si, dans le cas d'actifs cotés en Bourse ou négociés sur un autre Marché réglementé comme mentionné ci-dessus, le cours tel qu'établi conformément aux alinéas (2) ou (3) n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration, représentatif de la juste valeur de marché des actifs concernés, la valeur de ces actifs sera basée sur le cours de vente raisonnablement prévisible déterminé de façon prudente et de bonne foi.

(5) Les parts ou actions des organismes de placement collectifs seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire calculée et disponible ou, si ce cours n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration, représentatif de la juste valeur de marché de ces actifs, leurs cours sera déterminé par le Conseil d'Administration sur une base juste et équitable.

(6) La valeur de réalisation des contrats à terme standardisés, des cours du change au comptant, des contrats de change à terme ou des contrats d'options non échangés sur des bourses de valeurs ni sur des Marchés réglementés sera leur valeur nette de réalisation déterminée selon les politiques établies par le Conseil d'Administration sur une base mise en œuvre invariablement pour chaque type de contrats. La valeur de réalisation des contrats à terme standardisés, des cours du change au comptant, des contrats de change à terme ou des contrats d'options échangés sur des bourses de valeurs ou sur des Marchés réglementés sera basée sur les derniers cours de compensation de ces contrats sur les bourses de valeurs et les Marchés réglementés sur lesquels ces contrats à terme standardisés, ces cours du change au comptant, ces contrats de change à terme ou ces contrats d'options sont échangés par la Société, sous réserve que si un contrat à terme standardisé, un cours du change au comptant, un contrat de change à terme ou un contrat d'options ne peut pas être réalisé le jour où les actifs nets sont déterminés, la base de détermination de la valeur de réalisation de ce contrat sera la valeur que le conseil d'administration jugera juste et raisonnable. Les swaps sont évalués à leur valeur de marché.

(7) La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé et dont l'échéance résiduelle est inférieure à 12 mois et supérieure à 90 jours est réputée être leur valeur nominale augmentée des intérêts éventuellement accumulés. Les instruments du marché monétaire dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à 90 jours seront évalués selon la méthode des coûts amortis, qui donne une approximation de la valeur de marché.

(8) Les swaps de taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêt applicable.

(9) Tous les autres titres et actifs seront évalués à leur juste valeur de marché déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration.

2.3 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

La plus ou moins-(value) nette réalisée sur ventes de titres est calculée sur base du coût moyen des titres vendus.

Le montant des plus ou (moins)-values nettes réalisées imputable à la variation des cours de change est enregistré dans le compte de « Plus ou moins-value nette réalisée sur devise » lors de l'opération de vente.

SELECT EQUITIES

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.4 - Résultats non réalisés sur portefeuille-titres

Les variations de l'appréciation ou de la dépréciation nette non réalisée sur toutes les composantes de l'état de l'actif net à la fin de l'exercice sont comptabilisées dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

2.5 - Evaluation des contrats de change à terme

La valeur marchande des contrats à terme de change est basée sur le taux de change à terme de la devise sous-jacente à la date d'évaluation. Les variations des gains et pertes latents à la fin de l'année sont présentées dans l'Etat des opérations et des variations de l'actif net.

2.6 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les intérêts sont comptabilisés chaque jour et les dividendes sont enregistrés à l'"ex-date". Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des précomptes mobiliers non recouvrables.

Lorsque la SICAV fait face à des frais concernant un compartiment en particulier, ces derniers sont alloués à ce compartiment. Les dépenses non attribuables à un compartiment en particulier sont réparties entre les différents compartiments.

2.7 - Conversion des devises étrangères

Tous les actifs libellés dans des devises autres que la devise de référence en question seront convertis dans la devise du compartiment au taux de change en vigueur à la date de clôture au Luxembourg.

État de chaque compartiment converti dans cette devise au taux de change en vigueur à la date des états financiers.

1 EUR = 4,3136 AED	1 EUR = 6,4357 BRL	1 EUR = 8,20725 CNY
1 EUR = 9,1413 HKD	1 EUR = 383,94 HUF	1 EUR = 19.583,9545 IDR
1 EUR = 105,55885 INR	1 EUR = 184,08915 JPY	1 EUR = 1.691,854 KRW
1 EUR = 21,11605 MXN	1 EUR = 4,76595 MYR	1 EUR = 69,09585 PHP
1 EUR = 4,2224 PLN	1 EUR = 36,9018 TWD	1 EUR = 1,17445 USD
1 EUR = 30.888,03575 VND	1 EUR = 19,4606 ZAR	

2.8 - Etats financiers combinés

Les états financiers combinés du Fonds sont exprimés en Euro et sont égaux à la somme des libellés correspondants dans les états financiers de chaque compartiment converti dans cette devise au taux de change prévalant à la date des états financiers (Note 2).

Le poste « Réévaluation de la valeur liquidative cumulée à l'ouverture » de l'état des résultats et des variations de l'actif net représente la différence d'évaluation de l'actif net des compartiments au début de l'exercice avec le taux de change applicable à la date des états financiers.

3 - Commissions de Gestion

Jusqu'au 23 février 2025, la Société de Gestion reçoit une rémunération du compartiment en question qui consiste en

Compartiment	Classe d'action	ISIN	Frais de Commissions de Gestion taux maximum
Schroder Global Emerging Markets Equities	Class A USD	LU1518579492	1,50
	Class B	LU0564627676	1,50
	Class B USD	LU0564627676	1,50
	Class Z	LU1518582280	0,50
Nomura Japan Equities	Class A JPY	LU1518583098	1,50
	Class B	LU0564627916	1,50
	Class B JPY	LU0564628054	1,50
	Class F JPY	LU0564627833	0,75
	Class Z	LU0947901822	0,75

SELECT EQUITIES

Autres notes aux états financiers

3 - Commissions de Gestion

Depuis le 24 février 2025, la Société de Gestion reçoit une rémunération du compartiment en question qui consiste en

Compartiment	Classe d'action	ISIN	Frais de Commission de Gestion taux effectif	Frais de Commissions de Gestion taux maximum
Schroder Global Emerging Markets Equities	Class A	LU1518578924	1,50	1,50
	Class A USD	LU1518579492	1,50	1,50
	Class B	LU0564627676	1,50	1,50
	Class B USD	LU0564627676	1,50	1,50
	Class V	LU1518580318	0,75	0,75
	Class W	LU1518580664	0,75	0,75
	Class Z	LU1518582280	0,50	0,50
Nomura Japan Equities	Class A JPY	LU1518583098	1,50	1,50
	Class B	LU0564627916	1,50	1,50
	Class B JPY	LU0564628054	1,50	1,50
	Class F JPY	LU0564627833	0,75	0,75
	Class V	LU1518594707	0,75	0,75
	Class V JPY	LU1518590978	0,75	0,75
	Class Z	LU0947901822	0,50	0,50

Cette commission est calculée sur la moyenne des actifs nets du compartiment en question au cours du trimestre sous revue et est payable trimestriellement.

La rémunération des Gestionnaires d'investissement est incluse dans la rémunération de la Société de Gestion.

4 - Commissions de performance

Conformément au contrat de gestion d'investissement conclu entre CA Indosuez Fund Solutions S.A. (« CAIFS ») et Schroder Investment Management Limited, en sa qualité de gestionnaire d'investissement (le « Gestionnaire d'Investissement »), le Gestionnaire d'Investissement a droit, à charge des actifs nets de la classe de parts concernée du compartiment Schroder Global Emerging Markets Equities, à une commission de performance (la « Commission de performance ») déterminée en comparant la performance de la Valeur Nette d'Inventaire par part (la « VNI ») à celle de l'indice de référence (tel que défini ci-après) sur une même période.

La Commission de performance est calculée et provisionnée, séparément par classe de parts au sein d'un compartiment, à chaque jour d'évaluation, selon la méthodologie décrite ci-après.

Le taux de Commission de performance applicable est fixé à 15 % pour l'ensemble des classes (à l'exception de la classe de part SP) et l'indice de référence utilisé pour le calcul de la Commission de performance est le MSCI Emerging Markets 10/40 Net Dividends reinvested in USD (code Bloomberg : M1CXEM10) (l'« Indice de Référence »). L'Indice de référence est approprié dans la mesure où il correspond à la politique d'investissement du compartiment.

La Commission de performance est mesurée sur une période de calcul (ci-après la « Période de Calcul ») correspondant à l'exercice comptable de la SICAV.

En application des lignes directrices de l'ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et de la circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant réel des commissions de performance facturées par chaque classe d'actions concernée et le pourcentage de ces commissions par rapport à la Valeur Nette d'Inventaire ("VNI") de classe d'actions. Seules les classes d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été facturées sont présentées:

Compartiment	Classe d'actions	Code ISIN	Devise classe d'action	Montant de la commission de performance au 31/12/25 (en devise du compartiment)	VNI moyenne de la classe d'action (en devise du compartiment)	% de la VNI moyenne de la classe d'actions
Schroder Global Emerging Markets Equities	B USD	LU0564627676	USD	793,00	8.000.045,07	0,01
	V	LU1518580318	EUR	130,36	8.401.270,42	0,00
	Total			923,36		

SELECT EQUITIES

Autres notes aux états financiers

4 - Commissions de performance

La différence entre le montant de la commission de performance de 923,36 présenté dans la note de commission de performance et le montant de 1.291,36 présenté dans l'état des résultats et des variations de l'actif net correspondant à la commission de cristallisation. Les montants de performance du tableau ci-dessus sont ceux du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ne sont pas nécessairement indicatifs des montants qui seront versés pour l'ensemble de l'année

5 - Commissions de banque dépositaire

Jusqu'au 23 février 2025, le Dépositaire perçoit sur les actifs de chaque compartiment une commission calculée conformément aux pratiques bancaires en vigueur au Luxembourg, sous la forme d'une commission annuelle au taux annuel de 0,010% (+ TVA si applicable), exclusion faite des frais de transactions et des frais de correspondants) et calculée sur la valeur nette d'inventaire moyenne du compartiment concerné au cours du trimestre considéré et payable trimestriellement.

Depuis le 24 février 2025, le Dépositaire perçoit sur les actifs de chaque compartiment une commission calculée conformément aux pratiques bancaires en vigueur au Luxembourg, sous la forme d'une commission annuelle au taux annuel de 0,050% calculée sur la valeur nette d'inventaire moyenne du compartiment concerné au cours du trimestre considéré et payable trimestriellement.

La classe SP Share du compartiment Schroder Global Emerging Markets Equities Sub-n'est pas assujétie à cette commission.

6 - Commissions d'administration

Jusqu'au 23 février 2025, en contrepartie des services d'administration centrale, la Société de Gestion verse à la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. en tant qu'Agent administratif et Agent d'enregistrement, aux frais de chaque compartiment, une commission annuelle au taux annuel de 0,125% p.a. et calculée sur la Valeur nette d'inventaire moyenne du compartiment concerné au cours du trimestre considéré et payable trimestriellement.

La Société de Gestion verse en outre à la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A., aux frais de chaque compartiment, une commission de EUR 2.000,00 par classe d'actions active.

A partir du 24 février 2025, en contrepartie des services d'administration centrale, la SICAV paie à la Société de Gestion en tant qu'Agent administratif et Agent d'enregistrement aux frais de chaque compartiment, une commission annuelle au taux annuel de 0,045% p.a. et calculée sur la Valeur nette d'inventaire moyenne du compartiment concerné au cours du trimestre considéré et payable trimestriellement.

En outre, la SICAV versera à la Société de Gestion, aux frais de chaque compartiment, une commission de EUR 2.000,00 par classe d'actions active.

Il est à noter que que la classe SP du compartiment Schroder Global Emerging Markets n'est pas soumis à cette commission.

7 - Commissions sur les souscriptions

Le prix de souscription de toute action d'un compartiment de SELECT EQUITIES est égal à la valeur nette d'inventaire par action majorée, plus une commission de vente d'un pourcentage maximum de la Valeur nette d'inventaire de la classe/catégorie dans un compartiment, telle que décrite dans le tableau ci-dessous, revenant aux agents actifs dans la distribution d'Actions de la Société et aux intermédiaires autorisés :

Classe d'action	Commission de vente (jusqu'au 23 février 2025)*	commission de vente (depuis 24 février 2025)*
A	Max 2%	Max 2%
A - USD	Max 2%	Max 2%
A - JPY	Max 2%	Max 2%
B	Max 2%	Max 2%
B - USD	Max 2%	Max 2%
B - JPY	Max 2%	Max 2%
F	Max 1%	-
F - USD	Max 1%	-
F - JPY	Max 1%	-
V JPY	-	-
W JPY	-	-
V	-	-
V USD	-	-
W	-	-
W USD	-	-
Z	-	-

(*) Les commissions de vente concernent les compartiments Schroder Global Emerging Markets Equities et Nomura Japan Equities.

SELECT EQUITIES

Autres notes aux états financiers

8 - Frais de transaction

Les frais de transactions comprennent les frais de commission, les frais de règlement et les frais de courtier. Tous les coûts opérations ne sont pas identifiables séparément. Pour les placements à revenu fixe, les contrats à terme sur devises et les autres contrats dérivés, les coûts d'opération sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement. Bien qu'ils ne soient pas identifiables séparément, ces coûts opérations sont pris en compte dans la performance de chaque compartiment. Les coûts d'impact sur le marché ne sont pas identifiables séparément et ne sont donc pas non plus présentés dans le tableau ci-dessous.

9 - Taxe d'abonnement

a) Taxe d'abonnement

Le Fonds est soumis au Luxembourg à une taxe au taux annuel de 0,05 % de sa Valeur nette d'inventaire payable trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net cumulé de l'ensemble des compartiments à la fin du trimestre concerné. Toutefois, cette taxe est réduite au taux de 0,01 % par an pour les actifs nets imputables aux Classes destinées aux investisseurs institutionnels (Classes F, F JPY et Z). Aucun droit de timbre ou autre taxe n'est redevable au Luxembourg lors de l'émission d'actions. Aucun impôt luxembourgeois n'est redevable sur les plus-values de capital réalisées sur les actifs du Fonds.

La SICAV étant enregistrée en Belgique, elle est soumise à une taxe supplémentaire au taux annuel de 0,0925 % calculée pour 2025 sur la base de la valeur des actions distribuées en Belgique telle que constatée au 31 décembre 2024.

b) Taxe indienne

Les actions de sociétés indiennes et les parts de fonds orientés vers les actions imputables à la STT sont soumises à la taxe sur les plus-values à court et à long terme. Suite à une augmentation du taux à compter du 23 juillet 2024, les plus-values de cession d'actions cotées indiennes détenues depuis plus de 12 mois sont désormais imposables à hauteur de 12,5 % des plus-values nettes excédant 100 000 INR (plus taxes locales additionnelles) et à hauteur de 20 % (plus taxes locales additionnelles) lorsque les actions sont détenues depuis moins de 12 mois. L'impôt indien encouru sur les plus-values réalisées lors de la cession d'actions est comptabilisé directement dans le poste "Résultat net réalisé / perte sur la vente d'investissements". La provision relative à l'impôt futur estimé sur les plus-values latentes est comptabilisée dans les "Autres dettes".

10 - Distribution de dividendes

Pendant l'année le Fonds a payé les dividendes suivants :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
Schroder Global Emerging Markets Equities	A USD	LU1518579492	USD	2,53	16/05/25	23/05/25
Nomura Japan Equities	A JPY	LU1518583098	JPY	415,00	16/05/25	23/05/25

11 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Le détail des achats et des ventes d'investissements peut être obtenu, sans frais, au siège social du Fonds.

12 - Événements significatifs au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2025, les titres ci-après émis par des sociétés russes et ukrainiennes restent évalués à 0,00001 ou ont été passés en pertes dans le portefeuilles des compartiments respectifs exposés à ces titres. Cette valeur peut ne pas refléter la valeur intrinsèque de ces sociétés, mais plutôt refléter le fait que ces titres ne sont pas négociables au 31 décembre 2025 :

ALROSA PJSC
FEDERAL GRID CO UNIFIED
GAZPROM PJSC
GAZPROM PJSC-SPON ADR
MAGNIT PJSC
MOBILE TELESYSTEMS PUBLIC JO
ROSTELECOM PJSC
RUSHYDRO PJSC
SBERBANK PJSC -SPONSORED ADR
SEVERSTAL - GDR REG S
SURGUTNEFTEGAS PJSC
VK IPJSC
CENTERENERGO
RAIFFEISEN BANK
UKRTELECOM PJSC

SELECT EQUITIES

Autres notes aux états financiers

12 - Événements significatifs au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration a approuvé une série de résolutions prenant effet à compter du 24 janvier 2025, parmi lesquelles :

- un changement de nom du compartiment Emerging Multi Management en Schroder Global Emerging Markets Actions
- un changement de nom de Japan Multi Management en Nomura Japan Equities.
- nomination de Schroder Investment Management Limited en tant que gestionnaire délégué des investissements du compartiment Emerging Multi Management
- nomination de Nomura Gestion d'actifs Co., Limited en tant que gestionnaire délégué des investissements du compartiment Japan Multi Management
- désignation de la Banque Degroof Petercam S.A. en tant que conseiller de Degroof Petercam Asset Services S.A.
- un changement dans les noms des classes d'actions
- un changement dans la liste des classes d'actions proposées
- catégorisation des deux compartiments en tant qu'article 8 en ce qui concerne le SFDR
- inclusion d'un modèle de commission de performance dans le compartiment Emerging Multi Management
- créer une side pocket sous la forme d'une classe d'actions ad hoc nommée « SP » afin de séparer les actifs illiquides

Le 13 mars 2025, l'accord de gestion d'investissement avec Arcus Investment Limited a été résilié.

Au cours de l'année, les classes suivantes ont été lancées :

Pour Schroder Global Emerging Markets Actions

- Classe W le 12 décembre 2025
- Classe A le 11 juillet 2025
- Classe V le 28 mars 2025

Pour Nomura Japan Equities

- Classe V JPY le 7 novembre 2025
- Classe V EUR le 20 août 2025

13 - Evénements post-clôture

Le 28 février 2026, Israël et les États-Unis ont lancé une offensive militaire contre l'Iran. Cet événement géopolitique a provoqué une perturbation des marchés mondiaux, avec une incertitude accrue quant aux implications potentielles à court et moyen terme pour les marchés d'investissement. Le conflit n'a pas eu d'incidence sur les prix mondiaux au 31 décembre 2025, date de clôture de l'exercice du Fond. Toutefois, la perspective des marchés reste volatile et continue d'être surveillée. À la date des présents états financiers, aucun impact négatif significatif n'a été observé.

SELECT EQUITIES

**Informations supplémentaires non
auditées**

SELECT EQUITIES

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Politique de rémunération de CA Indosuez Fund Solutions S.A.* (anciennement DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES)

A) Généralités

CA Indosuez Fund Solutions (« CAIFS ») applique une politique de rémunération qui a été conçue de façon à ne pas encourager les prises de risque inconsidérées. À cet égard, ladite politique intègre, dans son système de gestion des performances, des critères de risque spécifiquement adaptés aux divisions concernées. CAIFS a mis en place toute une série de garde-fous destinés à empêcher le personnel de prendre des risques inconsidérés par rapport au profil d'activité.

La structure de gouvernance de la politique de rémunération ("la Politique") vise à éviter tout conflit d'intérêts en interne. La Politique est établie par le Comité de rémunération et approuvée par le Directoire. La Politique suit un processus rigoureux définissant les principes, l'approbation, la communication, la mise en œuvre, la révision et l'actualisation de la Politique avec l'implication du Directoire, des Ressources Humaines, de l'audit interne et des autres fonctions de contrôle.

Les performances sont évaluées au niveau du Groupe et de CAIFS. Les évaluations individuelles du personnel sont fondées sur la fixation d'objectifs financiers et non financiers déterminés en fonction des spécificités et de la portée de la fonction du collaborateur évalué. Par conséquent, les évaluations individuelles portent sur l'accomplissement ou non par le collaborateur des objectifs qui lui ont été assignés et à apprécier sa création de valeur à long terme. De surcroît, les performances permettent également l'évaluation des compétences commerciales et relationnelles et sont liées aux réalisations individuelles du collaborateur. Les critères pris en compte pour établir la rémunération fixe sont : la complexité des tâches, le niveau de responsabilité, les performances ainsi que les conditions du marché local.

B) Méthodologie

CAIFS est titulaire d'une double licence, puisqu'elle exerce d'une part en qualité de Société de Gestion conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, et d'autre part en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ("GFIA").

Dans le cadre de ces deux lois, les responsabilités incombant à CAIFS pour l'exercice de ses deux métiers sont relativement similaires. CAIFS estime pouvoir affirmer à bon droit que son personnel est rémunéré de la même façon pour les tâches relevant de l'administration d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") et de fonds d'investissement alternatifs ("FIA").

Par conséquent, la rémunération, comme précédemment évoqué, est le rapport entre les actifs sous gestion ("ASG") de tous les OPCVM sous la responsabilité de CAIFS et le total des ASG additionné des Actifs Sous Administration ("ASA"). Sur la base des ASG et ASA calculés au 31 décembre 2025, ce ratio s'élève à 55,90%.

Au 31 décembre 2025, CAIFS, la Société de Gestion, totalisait 35,559 milliards EUR d'ASG pour les OPCVM.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la Société de Gestion imputable à l'ensemble des OPCVM gérés, il convient d'appliquer le ratio susmentionné à la rémunération annuelle du personnel concerné.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la Société de Gestion imputable à cet OPCVM uniquement, il convient d'appliquer à la rémunération annuelle du personnel concerné le ratio découlant du rapport entre les ASG de cet OPCVM et le total des ASG de l'ensemble des OPCVM.

C) Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la Société de Gestion sur la base des ASG de tous les OPCVM :

SELECT EQUITIES

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Catégorie de personnel	Nombre de bénéficiaires (*)	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Senior Management (**)	8	1.066.719	604.699	462.020
Personnel identifié (***)	10	694.894	444.135	250.759
Autre personnel	179	6.568.530	5.706.442	862.088
	197	8.330.143	6.755.276	1.574.867

(*)
Aucun
critère
de

proportionnalité n'est appliqué

(**) Directoire

(***) Personnel identifié autre que celui reporté dans la catégorie Senior Management

Tous les chiffres se rapportent à l'année 2025

D) Plus-values (carried interest) versées par les OPCVM

Aucun collaborateur de la Société de Gestion ne reçoit de plus-values en provenance d'un quelconque OPCVM.

E) Revue de la politique de rémunération

- **Résultats des examens sur la revue annuelle par la Société de Gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre :**

La Politique de Rémunération de CAIFS a été revue et mise à jour en 2025. La Politique de Rémunération de CAIFS a été validée par le Directoire le 4 décembre 2025. Aucune irrégularité n'a été identifiée.

- **Modification importante de la politique de rémunération adoptée :**

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications importante de la Politique de rémunération.

SELECT EQUITIES

Informations supplémentaires non auditées

Méthode de détermination du risque global

Chaque compartiment de la SICAV devra veiller à ce que son exposition globale sur instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille. L'exposition globale est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de chaque compartiment de la SICAV sera celle des engagements. Cette méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes.

Le niveau de levier maximal en instruments financiers dérivés en suivant la méthodologie des engagements sera de 100%.

SELECT EQUITIES

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (Securities Financing Transactions Regulation)

Au cours de la période couverte par le présent rapport, la SICAV n'a pas effectué d'opérations soumises au règlement UE N 2015/2365 sur la transparence des opérations de financement sur titres et de leur réutilisation.

SELECT EQUITIES

Informations supplémentaires non auditées

Les états « Variations du nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25 » figurant dans la rubrique « Sous-fonds » du rapport annuel font partie intégrante des informations complémentaires non auditées.

SELECT EQUITIES

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives au règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Déclaration obligatoire en vertu de l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 concernant l'établissement d'un cadre pour la promotion de l'investissement durable et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales des sous-Fonds publiées en vertu de l'article 8, paragraphe 1, du règlement SFDR, comme l'exige l'article 50, paragraphe 2, de la norme SFDR RTS, sont notifiées dans l'appendice non audité intitulé « Déclaration obligatoire conformément à l'article 7 du règlement (UE) no 020/852 du 18 juin 2020 relatif à l'établissement d'un cadre visant à faciliter les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ».

Modèles d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
 SCHRODER GLOBAL EMERGING MARKETS
 EQUITIES

Identifiant d'entité juridique :
 549300V63C02NI73BB64

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●○ <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de référence allant du 14/03/2025 au 31/12/2025 (ci-après « Période de référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à l'aide d'une méthodologie rigoureuse visant à :

- défendre les droits fondamentaux (droits de l'homme, du travail, de lutte contre la corruption et de protection de l'environnement) ;
- éviter de financer des activités et des comportements controversés susceptibles de nuire à la réputation à long terme des investissements, en excluant les placements dans les armes et en limitant l'exposition au charbon, au tabac, aux jeux d'argent et au divertissement pour adultes ; et
- promouvoir les meilleures pratiques en matière d'ESG en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des investissements, conformément à la Politique de développement durable de la Société de gestion.

Pendant la Période de référence, les produits dérivés, le cas échéant, servant à atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'ensemble des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment correspondent aux restrictions d'investissement contraignantes, en termes d'exposition des entreprises en portefeuille à certaines activités et comportements controversés.

Au cours de la Période de référence, la Société de gestion et le Gestionnaire en investissement ont surveillé les points suivants :

- a. le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs considérés comme ne respectant pas les Normes mondiales ;
- b. le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs exerçant des activités controversées exclues, telles que visées par la politique de la Société de gestion en matière d'activités controversées ;
- c. le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant l'objet de controverses ESG de gravité maximale sur des questions environnementales ou sociales.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sans objet puisqu'il s'agit du premier rapport périodique.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pendant la Période de référence, le Gestionnaire en investissement n'a pas pris en compte les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions

d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 14/03/2025 - 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	Technologie de l'information	9,26 %	Taiwan
Samsung Electronics	Technologie de l'information	8,03 %	Corée du Sud
Tencent Holdings	Services de communication	7,78 %	Chine
HDFC Bank	Secteur financier	3,89 %	Inde
Hon Hai Precision Industry	Technologie de l'information	2,75 %	Taiwan
Zijin Mining Group	Matières premières	2,58 %	Chine
Contemporary Amperex Technology	Secteur industriel	2,53 %	Chine
Itausa	Secteur financier	2,49 %	Brésil
Mahindra and Mahindra	Biens de la consommation discrétionnaire	2,46 %	Inde
Nu Holdings	Secteur financier	2,34 %	Brésil
KIA CORP	Biens de la consommation discrétionnaire	2,25 %	Corée du Sud
Espèces	Liquidités	2,05 %	Liquidités
NATIONAL BANK OF GREECE SA	Secteur financier	2,09 %	GRÈCE
PRIO SA	Énergie	1,99 %	Brésil
AIA GROUP LTD	Secteur financier	1,94 %	Hong Kong

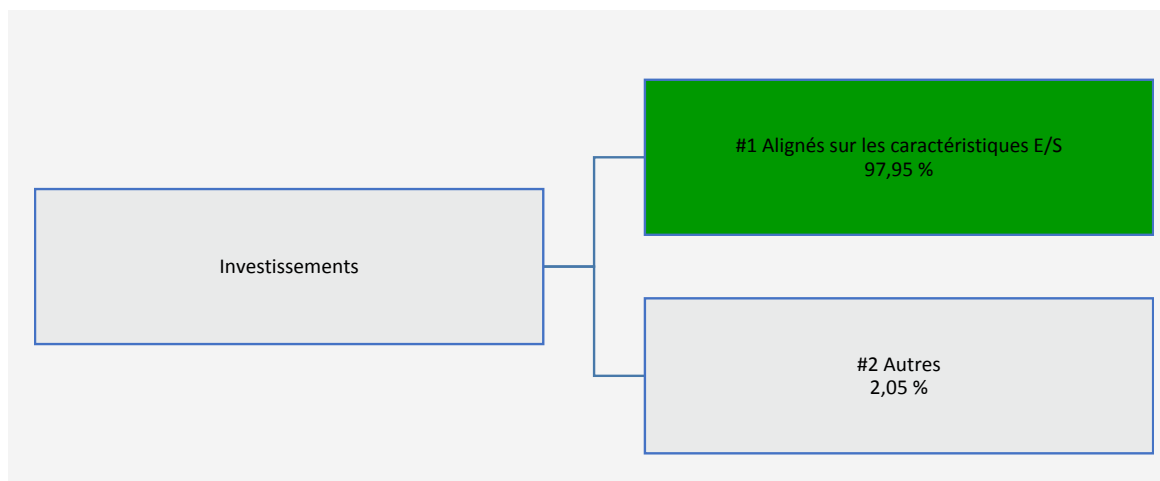


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 97,95 % de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (désignés dans le tableau sous l'appellation « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La **catégorie #2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Industrie	% d'actifs
Technologie de l'information	Matériel technologique et équipements	16,50 %
Secteur financier	Banques	15,22 %
Technologie de l'information	Semi-conducteurs et équipements liés	12,70 %
Services de communication	Médias et divertissement	10,82 %
Secteur financier	Assurances	6,60 %
Secteur industriel	Biens d'équipement	5,98 %
Biens de la consommation discrétionnaire	Automobiles et composants	4,72 %
Matières premières	Matières premières	4,12 %
Énergie	Énergie	3,53 %
Biens de la consommation discrétionnaire	Services à la consommation	3,40 %
Immobilier	Gestion et développement immobiliers	2,56 %
Secteur industriel	Transports	2,38 %
Liquidités	Liquidités	2,05 %
Biens de la consommation discrétionnaire	Biens de consommation durables et habillement	1,93 %
Secteur industriel	Services commerciaux et professionnels	1,69 %
Produits de consommation de base	Distribution et commerce de détail de produits de consommation courante	1,63 %
Soins de santé	Matériel et services de santé	1,58 %
Technologie de l'information	Logiciels et services	1,31 %
Biens de la consommation discrétionnaire	Distribution et commerce de détail de biens de consommation discrétionnaire	1,29 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

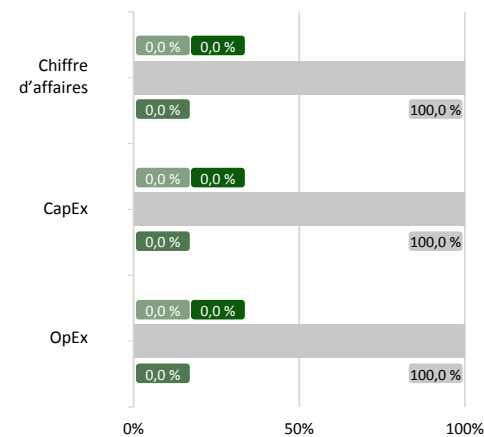
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

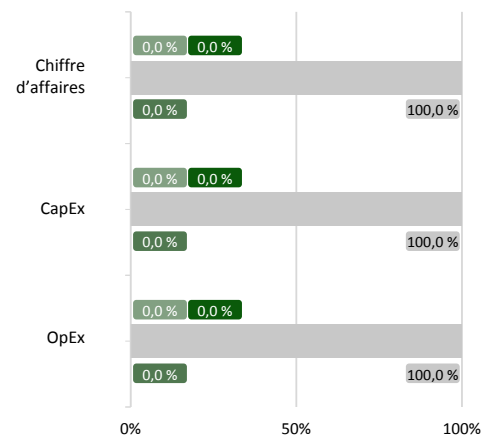
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet puisqu'il s'agit du premier rapport périodique.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les évaluations ESG, réalisées conformément à la stratégie d'investissement susmentionnée, s'appliquent à l'ensemble du Compartiment, à l'exception des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Émetteurs qui ne publient pas suffisamment d'informations ou qui ne font pas l'objet d'une analyse ESG poussée pour évaluer leurs caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment peut investir ou détenir des actifs de ce type afin d'atteindre ses objectifs d'investissement, de diversifier son portefeuille, de gérer ses liquidités et de se prémunir des risques.

Au cours de la Période de référence, aux fins de la réalisation de ses objectifs d'investissement, de la diversification du portefeuille, de la gestion de la liquidité et/ou de la couverture des risques, le Compartiment a été exposé à hauteur de 2,05% en liquidités, produits dérivés ou instruments ne fournissant pas d'informations suffisantes. Aucune garantie minimale environnementale ou sociale n'est associée à cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Compartiment n'a pas acquis ni conservé, au-delà du délai nécessaire à la cession des titres d'un émetteur devant être exclu en application des directives décrites dans la Politique globale d'investissement durable de la Société de gestion susmentionnée.

La présente Politique globale de développement durable décrit la méthode ESG de la Société de gestion appliquée au Compartiment. Cette politique repose sur trois principes fondamentaux : l'examen normatif, l'exclusion des activités controversées et l'analyse du portefeuille selon la méthodologie de notation ESG du fournisseur de données utilisée par la Société de gestion. Par conséquent :

- le premier principe fondamental a reposé sur une exclusion normative, conformément à la Convention d'Oslo, de toutes les entreprises impliquées dans l'armement controversé, y compris les activités liées à l'armement nucléaire.
- le deuxième principe fondamental a reposé sur une exclusion élargie des secteurs du charbon, du tabac, des jeux d'argent et de la pornographie.
- le dernier principe fondamental a reposé sur l'analyse des portefeuilles selon la méthodologie de notation du fournisseur de données ESG, afin de limiter l'exposition aux sociétés ayant des notes ESG basses. Les émetteurs impliqués dans des activités qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies ont été esquivés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Modèles d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
NOMURA JAPAN EQUITIES

Identifiant d'entité juridique :
549300ODWGL0GVKKZ175

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●○ <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pendant la Période de référence allant du 14/03/2025 au 31/12/2025 (ci-après « Période de référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à l'aide d'une méthodologie rigoureuse visant à :

- défendre les droits fondamentaux (droits de l'homme, du travail, de lutte contre la corruption et de protection de l'environnement) ;
- éviter de financer des activités et des comportements controversés susceptibles de nuire à la réputation à long terme des investissements, en excluant les placements dans les armes et en limitant l'exposition au charbon, au tabac, aux jeux d'argent et au divertissement pour adultes ; et
- promouvoir les meilleures pratiques en matière d'ESG en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des investissements, conformément à la Politique de développement durable de la Société de gestion.

Pendant la Période de référence, les produits dérivés, le cas échéant, servant à atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'ensemble des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment correspondent aux restrictions d'investissement contraignantes, en termes d'exposition des entreprises en portefeuille à certaines activités et comportements controversés.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de référence, la Société de gestion et le Gestionnaire en investissement ont surveillé les points suivants :

- a. le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs considérés comme ne respectant pas les Normes mondiales ;
- b. le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs exerçant des activités controversées exclues, telles que visées par la politique de la Société de gestion en matière d'activités controversées ;
- c. le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant l'objet de controverses ESG de gravité maximale sur des questions environnementales ou sociales.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sans objet puisqu'il s'agit du premier rapport périodique.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pendant la Période de référence, le Gestionnaire en investissement n'a pas pris en compte les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 14/03/2025 - 31/12/2025

Basé sur l'analyse du gestionnaire en investissement. La classification sectorielle se réfère au GICS (Global Industry Classification Standard). Les calculs de pondération sont basés sur un portefeuille composé à 100 % d'actions, d'après les données de NAM Tokyo.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP, INC.	Secteur financier	6.80	Japon
TOYOTA MOTOR CORPORATION	Biens de la consommation discrétionnaire	5.22	Japon
SONY GROUP CORPORATION	Biens de la consommation discrétionnaire	4.53	Japon
MARUBENI CORPORATION	Secteur industriel	3.86	Japon
SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES, LTD.	Biens de la consommation discrétionnaire	3.39	Japon
SOMPO HOLDINGS, INC.	Secteur financier	3.33	Japon
ADVANTEST CORPORATION	Technologie de l'information	3.32	Japon
RECRUIT HOLDINGS CO., LTD.	Secteur industriel	2.75	Japon
TDK CORPORATION	Technologie de l'information	2.57	Japon
TOKYO ELECTRON LIMITED	Technologie de l'information	2.44	Japon
FUJITSU LIMITED	Technologie de l'information	2.41	Japon
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP, INC.	Secteur financier	2.24	Japon
FANUC CORPORATION	Secteur industriel	2.21	Japon
SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT CO., LTD.	Immobilier	2.18	Japon
HITACHI, LTD.	Secteur industriel	2.15	Japon

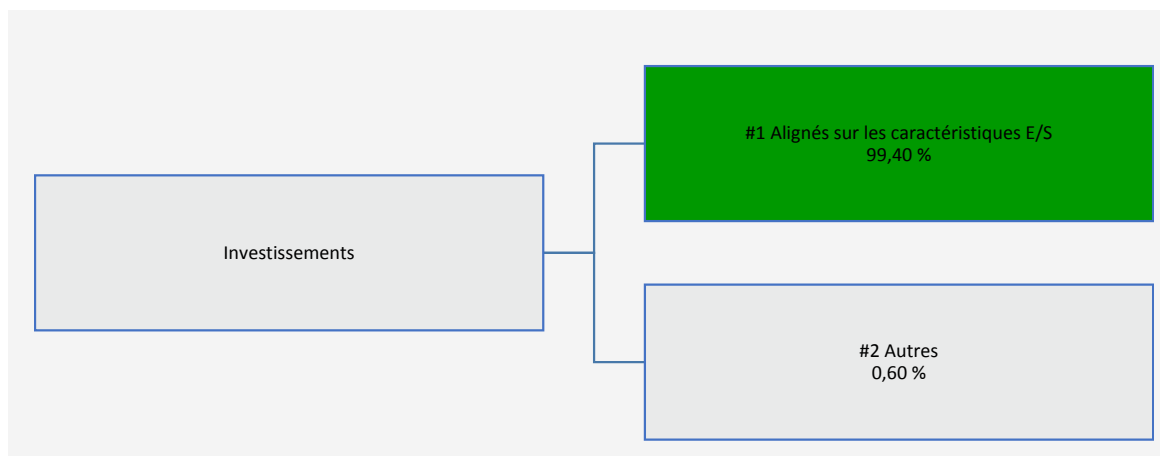


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 99,4 % de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (désignés dans le tableau sous l'appellation « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La **catégorie #2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Industrie	% d'actifs
Secteur industriel	Biens d'équipement	16.09
Biens de la consommation discrétionnaire	Automobiles et composants	12.35
Secteur financier	Banques	11.65
Technologie de l'information	Matériel technologique et équipements	8.31
Biens de la consommation discrétionnaire	Biens de consommation durables et habillement	6.90
Technologie de l'information	Semi-conducteurs et équipements liés	6.42
Matières premières	Matières premières	5.05
Secteur financier	Assurances	4.90
Secteur industriel	Services commerciaux et professionnels	4.49
Soins de santé	Pharmaceutique et biotechnologie	3.61
Technologie de l'information	Logiciels et services	3.44
Immobilier	Gestion et développement immobiliers	3.11
Biens de la consommation discrétionnaire	Distribution de biens de consommation discrétionnaire	2.83
Services de communication	Médias et divertissement	2.56
Secteur financier	Services financiers	2.43
Produits de consommation de base	Nourriture, boissons et tabac	1.81
Services de communication	Services de télécommunication	1.77
Secteur industriel	Transports	1.03
Énergie	Énergie	0.86
Produits de consommation de base	Produits ménagers et personnels	0.39



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

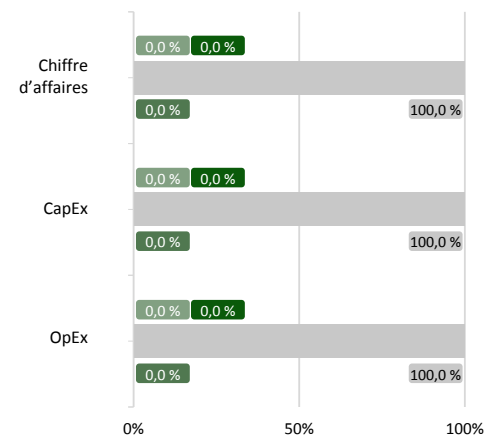
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

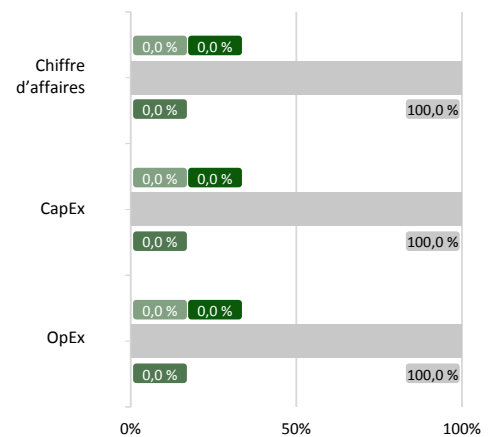
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet puisqu'il s'agit du premier rapport périodique.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les évaluations ESG, réalisées conformément à la stratégie d'investissement susmentionnée, s'appliquent à l'ensemble du Compartiment, à l'exception des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Émetteurs qui ne publient pas suffisamment d'informations ou qui ne font pas l'objet d'une analyse ESG poussée pour évaluer leurs caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment peut investir ou détenir des actifs de ce type afin d'atteindre ses objectifs d'investissement, de diversifier son portefeuille, de gérer ses liquidités et de se prémunir des risques.

Au cours de la Période de référence, aux fins de la réalisation de ses objectifs d'investissement, de la diversification du portefeuille, de la gestion de la liquidité et/ou de la couverture des risques, le Compartiment a été exposé à hauteur de 0,6% en liquidités, produits dérivés ou instruments ne fournissant pas d'informations suffisantes. Aucune garantie minimale environnementale ou sociale n'est associée à cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Compartiment n'a pas acquis ni conservé, au-delà du délai nécessaire à la cession des titres d'un émetteur devant être exclu en application des directives décrites dans la Politique globale d'investissement durable de la Société de gestion susmentionnée.

La présente Politique globale de développement durable décrit la méthode ESG de la Société de gestion appliquée au Compartiment. Cette politique repose sur trois principes fondamentaux : l'examen normatif, l'exclusion des activités controversées et l'analyse du portefeuille selon la méthodologie de notation ESG du fournisseur de données utilisée par la Société de gestion. Par conséquent :

- le premier principe fondamental a reposé sur une exclusion normative, conformément à la Convention d'Oslo, de toutes les entreprises impliquées dans l'armement controversé, y compris les activités liées à l'armement nucléaire.
- le deuxième principe fondamental a reposé sur une exclusion élargie des secteurs du charbon, du tabac, des jeux d'argent et de la pornographie.
- le dernier principe fondamental a reposé sur l'analyse des portefeuilles selon la méthodologie de notation du fournisseur de données ESG, afin de limiter l'exposition aux sociétés ayant des notes ESG basses. Les émetteurs impliqués dans des activités qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies ont été esquivés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.